

Province de Québec,  
MRC de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 4 février 2020, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2020-02-022

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-02-023

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 décembre 2019.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault mentionne que la bibliothèque municipale Laure-Desrosiers sera ouverte le samedi de 10 h à 11 h 30 à compter du 21 mars prochain. Cet ajout devrait permettre la tenue de *L'heure du Conte* pour les enfants de 3 à 7 ans et la disponibilité de jeux pour les enfants plus âgés. Elle précise aussi que du café est maintenant offert aux usagers de la bibliothèque durant les heures d'ouverture. Elle indique avoir assisté à une réunion de l'Association des Loisirs le 21 janvier 2020 au cours de laquelle il a été souligné que l'activité *Ailes de poulet* avait généré un bénéfice de 1 175 \$. Elle poursuit en invitant la population à la prochaine édition de la *Fête de l'hiver* qui se déroulera le 29 février prochain et énumère brièvement les activités prévues lors de ce rendez-vous annuel. Elle précise que la 1<sup>ère</sup> édition de la *Soirée des Semailles* organisée par l'Association des Loisirs se tiendra à l'école Monseigneur-Brunault le 25 avril prochain et termine en abordant brièvement le dossier de l'identification du nouveau parc de modules de jeux aménagé sur le terrain de l'école primaire.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine revient brièvement sur les boîtes aux lettres de plusieurs résidents de Saint-David et d'autres municipalités qui ont été endommagées volontairement par un individu le 17 janvier dernier. Il rappelle que les citoyens touchés par cet épisode de vandalisme peuvent porter plainte à la Sûreté du Québec. Il

poursuit en mentionnant avoir remplacé le maire à la séance du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel du 22 janvier dernier et avoir participé en compagnie du directeur du Service de sécurité incendie et de la directrice générale à une rencontre avec des représentants du ministère de la Sécurité publique qui avait pour but de discuter des protocoles de déploiement automatique figurant au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Il donne aussi des informations en lien avec le formulaire de requête fourni par la Sûreté du Québec qui sera inclus au site internet de la Municipalité au cours des prochaines semaines afin de permettre aux citoyens de formuler une plainte aux services policiers. Il termine son intervention en soulignant les nombreux commentaires positifs reçus de citoyens concernant l'entretien hivernal des rangs de la Municipalité.

La conseillère Linda Courmoyer mentionne que la prochaine rencontre du Comité régional de la famille de la MRC de Pierre-De Saurel est prévue pour le 13 février 2020 et que celle de l'organisme ComUnité se tiendra le 25 février 2020. Elle termine son intervention en informant le Conseil des démarches entreprises en lien avec la prestation musicale et le spectacle pour enfants présentés dans le cadre des festivités de la Fête nationale prévue pour le 23 juin prochain.

Le conseiller Robert Émond indique avoir participé à la *Soirée Ailes de poulet* du 17 janvier dernier et assisté à la réunion de l'Association des Loisirs du 21 janvier 2020. Il mentionne avoir participé avec la directrice générale à la consultation culturelle organisée par la MRC de Pierre-De Saurel le 29 janvier dernier. Il souligne que le plan d'action retenu pour l'année 2020 lors de cette consultation cible les 0-5 ans avec l'aide des arts médiatiques sous les thèmes du patrimoine et de l'environnement. Ce plan d'action vise la création et le rayonnement de projets innovants avec le soutien du milieu culturel.

Le conseiller Stéphane Mélançon mentionne avoir assisté à une réunion du Service d'entraide le 15 janvier dernier au cours de laquelle l'organisme a fait le bilan de la Guignolée 2019 et discuter des améliorations qui pourraient y être apportées. Il souligne que l'organisme prévoit l'ajout d'activités afin d'être actif tout au long de l'année et informe le Conseil municipal que M. Dominique Cadotte a remis sa démission à titre de vice-président de l'organisme.

M. le Maire mentionne qu'il a été absent du territoire de la Municipalité une bonne partie du mois de janvier en raison de vacances à l'extérieur du pays. Il précise cependant qu'il a effectué le suivi des plaintes reçues en lien avec les boîtes aux lettres endommagées le 17 janvier dernier mais rappelle que les citoyens doivent porter plainte à la Sûreté du Québec et non à la Municipalité lorsqu'il s'agit de vandalisme.

#### Paiement des comptes

2020-02-024

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus dans cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 59 727,22 \$ et des comptes payés pour un montant de 76 231,07 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil procèdent à l'étude de la correspondance figurant au registre de correspondance de février 2020.

AVIS DE MOTION  
ET DÉPÔT DE  
RÈGLEMENT

Le conseiller Gilles Hébert donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un projet de règlement sera présenté pour adoption afin d'établir les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2019 de certains cours d'eau. Il profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2020-02-025

Demande d'appui en lien avec le maintien des services de santé dans la région de Sorel-Tracy

Considérant que depuis la création du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est, ci-après le « CISSSME », et la disparition de la gouvernance locale en matière de soins de santé au profit d'une centralisation administrative et des services, les citoyens de la grande région de Sorel-Tracy sont confrontés à un système de santé impersonnel, sans gouvernance locale, qui ne reflète pas pour eux leurs réels besoins et services qu'ils devraient s'attendre à obtenir du réseau de la santé;

Considérant qu'il appert que l'Hôtel-Dieu de Sorel et ses usagers sont les grands perdants de la centralisation des services de soins de santé entre les établissements de Saint-Hyacinthe, Longueuil et Sorel-Tracy et que plusieurs des services spécialisés de première ligne disponibles à l'Hôtel-Dieu de Sorel sont maintenant offerts uniquement à Saint-Hyacinthe et à Longueuil et que, de ce fait, ces services sont maintenant à une heure et plus de route alors qu'ils étaient disponibles à l'hôpital régional depuis plus de 70 ans;

Considérant qu'avec cette centralisation, sur le plan économique, plusieurs emplois ont été délocalisés et des fournisseurs locaux ont perdu des contrats au profit des fournisseurs de Saint-Hyacinthe et de Longueuil;

Considérant que depuis la mise en place de cette centralisation, le CISSSME a mis sur pied une campagne publicitaire dans les médias locaux afin de souligner la qualité des services, la disponibilité des médecins et le grand accès aux soins de santé locaux et que, le 27 novembre 2019, la directrice-générale du CISSSME présentait à la presse locale le rapport annuel de gestion du CISSSME;

Considérant que la réalité vécue et les expériences décrites par les usagers de l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel, les jeunes parents, leurs familles, les travailleurs et les aînés sont bien loin de la situation formidable décrite par la directrice générale du CISSSME;

Considérant qu'à la demande du maire de la Ville de Sorel-Tracy de nombreux citoyens ont partagé leurs expériences, leurs déceptions et leurs vécus depuis la centralisation des services de santé;

Considérant qu'à la demande du maire de la Ville de Sorel-Tracy, les autorités municipales ont rencontré le nouveau président du conseil d'administration du CISSSME, M. Mario St-Cyr, et la directrice générale, Mme Louise Potvin, le 8 janvier 2020, afin de discuter de l'effet négatif engendré par la centralisation des services dans la communauté;

Considérant qu'il est d'avis de ce Conseil que la région de Pierre-De Saurel ne doit pas faire les frais d'une réorganisation administrative venant dépouiller les citoyens de services de santé de première ligne obligeant les usagers du système de santé local à devoir se rabattre vers les établissements de santé des villes de Saint-Hyacinthe et Longueuil pour des services reçus localement et acquis de longue date;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu :

Que ce Conseil confirme son appui à la Ville de Sorel-Tracy dans ses démarches auprès du CISSSME afin que les services de santé acquis soient maintenus et que les citoyens des municipalités du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel puissent localement en bénéficier, de manière à retrouver, chez nous, un système de santé humain, tourné vers le patient et que les décisions se prennent localement pour nous, citoyens.

Que copie de cette résolution soit transmise au député de la circonscription de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, et à la direction du CISSSME.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-02-026

Demande au ministère des Transports concernant le pont Turcotte

Considérant que le transport adapté et collectif régional fait partie des compétences de la MRC de Pierre-De Saurel, et ce, en vertu du règlement numéro 268-17;

Considérant que STACR (Service de transport adapté et collectif régional (STACR) est l'organisme mandataire de la MRC de Pierre-De Saurel relativement au transport adapté et collectif régional, et ce, pour l'ensemble de sa région;

Considérant que l'une des missions premières de l'organisme STACR est le transport de proximité, plus particulièrement dans le secteur de Tracy, du centre-ville et de Saint-Joseph-de-Sorel;

Considérant la décision du ministère des Transports (MTQ) d'interdire la circulation, sur le pont Turcotte à Sorel-Tracy, à tous les camions au sens du Règlement sur la signalisation routière, c'est-à-dire, un véhicule routier dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou plus;

Considérant les nombreux impacts économiques de cette interdiction sur la région de Pierre-De Saurel;

Considérant, notamment, l'impact majeur de cette interdiction sur le STACR de la MRC de Pierre-De Saurel, sur les divers services d'urgence ainsi que sur le réseau de transport interurbain;

Considérant que suivant cette interdiction, des détours doivent être faits, ce qui occasionne des retards importants ainsi que des pertes financières considérables pour l'organisme;

Considérant ces impacts, STACR doit prendre les mesures nécessaires notamment la modification de ses circuits réguliers;

Considérant que ces modifications occasionnent une surcharge de travail pour l'organisme ainsi qu'une réorganisation de ses conducteurs;

Considérant également que les utilisateurs du transport adapté sont une clientèle à risque et que ces modifications sont susceptibles de venir déstabiliser cette clientèle;

Considérant la résolution du STACR de la MRC de Pierre-De Saurel en ce sens et demandant à la MRC de Pierre-De Saurel et à toutes ses municipalités leur appui;

Considérant l'ampleur des impacts et l'urgence de procéder aux travaux de réfection de ce pont pour permettre, dans les meilleurs délais, l'usage normal de cette importante infrastructure qui représente « LE » lien privilégié pour réunir les secteurs est et ouest de la ville de Sorel-Tracy ainsi que la ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil :

- Demande au ministère des Transports de réévaluer la situation pour solidifier si nécessaire, de façon temporaire, la structure du pont pour permettre la circulation des véhicules en instaurant une restriction d'utilisation à 7 000 kg maximum et d'inscrire, de façon prioritaire, les travaux nécessaires pour assurer une réfection permanente du pont dans l'actuel plan quinquennal d'immobilisations;
- Demande au député provincial, M. Jean-Bernard Émond, d'intervenir auprès du MTQ afin de faire valoir les arguments de la région de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-02-027

#### Demande d'appui au projet de Complexe sportif et récréatif de la Ville de Sorel-Tracy

Considérant que Sorel-Tracy a de nombreux enjeux associés au renouvellement et au développement de ses installations sportives et récréatives;

Considérant que certaines installations atteignent la fin de leur cycle de vie utile et d'autres doivent répondre à des besoins émergents;

Considérant les études, les tables de concertation et les démarches consultatives effectuées par la Ville de Sorel-Tracy depuis les sept (7) dernières années, permettant ainsi de définir le projet de complexe sportif et récréatif actuel;

Considérant que le projet de complexe sportif et récréatif prévoit une installation aquatique accessible et adaptée aux nouvelles réalités du loisir, en plus d'un terrain synthétique intérieur correspondant aux besoins du développement sportif et récréatif de la région;

Considérant que le projet de complexe sportif et récréatif favorisera l'accessibilité physique, économique et psychologique, tout en étant un symbole d'inclusion à la pratique saine et sécuritaire des activités de loisir et de sport;

Considérant que Sorel-Tracy est une cité régionale du Québec et la ville centre de la MRC Pierre-De Saurel;

Considérant que ce projet saura répondre aux différents besoins de la population et qu'il assurera un impact sur la pérennité de la santé et de la qualité de vie des citoyens de la région;

Considérant l'engouement favorable des partenaires du milieu économique en raison de l'attractivité et de la vitalité que le complexe sportif et récréatif pourra engendrer dans la région;

Considérant le nouveau programme d'aide financière de 294 millions de dollars provenant d'une entente bilatérale intégrée Canada – Québec pour les infrastructures sportives et récréatives (PAFIRS);

Considérant que Sorel-Tracy désire déposer le projet de complexe sportif et récréatif au programme d'aide financière annoncé, dont les deux tiers des coûts admissibles peuvent être couverts par l'aide financière des gouvernements du Canada et du Québec;

Considérant l'appui favorable du député de Richelieu, Jean-Bernard Emond envers ce projet de complexe sportif et récréatif;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil donne son appui à la Ville de Sorel-Tracy dans le développement du projet de complexe sportif et récréatif et au dépôt du projet de complexe sportif dans le cadre du programme d'aide financière provenant d'une entente bilatérale intégrée Canada – Québec pour les infrastructures sportives et récréatives (PAFIRS).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-02-028

Achat d'équipements pour le Service de sécurité incendie

Considérant la demande d'achat soumise à ce Conseil par le directeur du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise l'achat de dix cylindres MSA 2216 aluminium usagés auprès de Sécurité Maska inc., au montant de 2 500 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-30-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-02-029

Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque Laure-Desrosiers

Considérant que la Municipalité souhaite répondre adéquatement aux besoins de sa population;

Considérant que l'analyse effectuée dans le cadre du programme Biblio Qualité a permis de constater qu'un ajout d'heures d'ouverture à la bibliothèque municipale pendant la fin de semaine serait bénéfique;

Considérant que l'équipe de bénévoles de la bibliothèque en place permet l'ajout de 90 minutes hebdomadairement;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise l'ouverture de la bibliothèque de 10 h à 11 h 30 chaque samedi, et ce, à compter du 21 mars 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-02-030

Inscription à une rencontre sur l'intégration dans les camps de jour

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription, au montant de 20 \$ plus taxes, ainsi que les frais de participation de la coordonnatrice en loisir à une rencontre thématique portant sur l'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jour organisée par le comité coordonnateur du Réseau Municipalité accessibles et le Carrefour action municipale et famille qui se tiendra à Saint-Hyacinthe le 20 février 2020 et ce, conformément à la réglementation en vigueur et à condition que la coordonnatrice obtienne l'autorisation de la majorité des directions générales parties à l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-701-20-346 et 02-701-20-310.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2020-02-031

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière